

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisse communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux, quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Les Réponses ci dessus sont conformes
à la vérité pour foi. Jean Pierre David
Regt.
Atteste Del' O'Kelley Agent National

La Pension du Régent consiste en tout.

Argent 30. Les petits ou 60 L.

Seigle 3 Sacs soit 24 gfrons } mesure de Lausanne.
Froment quatre quarterons }

Tous ces articles sont délivrés chaque semestre par le Gouverneur.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

43

No. 22

1.

Rapports locaux.

1°. Poliez-pittel

a. C'est un Village

b. C'est une Commune proprement dite

c. De la Paroisse de Bollens, le Curé fonctionne dans les deux endroits

d. District Echallens.

e. Canton du Léman

2°. Il n'y a que deux autres maisons isolées, les autres sont rasées

3°. Il n'y a point d'autre Village ni ferme qui soient du ressort de l'école

a. (Voyez 2°)

b. il y a 62 enfants

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

(2 .)

4°. L'école de Bottens est à demy lieue Celle d'Ichaltens à une lieue.

a. (Voyez 4°)

b. Bottens est éloigné d'une lieue d'Ichaltens.

I I

i n s t r u c t i o n

5°. On enseigne la Lecture, Ecriture, L'arithmétique, L'orthographe & le Catéchisme.

6°. On tient l'école toute l'année.

7°. Il n'y a point de Livre spécifiquement prescrits, Chaque enfans apporte son Livre, Ce sont ordinairement des Livres de Religion.

8°. Les enfans fréquentent assez régulièrement l'école.

9°. Environ trois heures le matin autant le après midy. en hiver une la.

10°. Il n'y a de distribution, que celle de la portée des enfans.

I I I

R e l a t i o n s p e r s o n n e l l e s

11°. Un Régent d'école

a. Le Pasteur avec la Confrérie Catholique

Nom moit le Régent qui de voit avoir un Brevet d'indignité de l'Evêque

b. De Pullien pittet

c. Joseph Brognuz

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur? #

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(3 .)

447

2. 36. ans

3. Cinq enfans

4. C'est la première année

5. Il a été laboureur. Chés lui

6. Point

12°. Voyez (3° b.)

a. b. toute l'année à peu près les mêmes

IV.

R a p p o r t s E c o n o m i q u e s

13°. Aucun bien fond, Sy ce n'est un jardin que la Confrérie lui Concede.

a. (Voyez 13)

b. Il perçoit au Cidevant Chateau 3 Sac de froment, 2 de Seigles 6. d'avoines une toise est de my de bois, à Fribourg 5 francs la Confrérie lui donne 8 francs pour le son de l'église par l'église

c. C'est un très petit Jardin.

d. Non

14°. On ne paye rien pour être admis

15°. Une Maison

a. En bon état

b. Il y a suffisamment de logement elle a deux étages elle appartient au Catholique qui l'ont batic et qui l'entretienement à leurs frais, le Pasteur occupe une chambre quand il vient fonctionner

c. 0.

d. Voyez (15- b.)

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens se?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(4°)

16°. Voyés (13- C.)

a Voyés (13. C.)

Les articles suivants n'ont point de rapports avec l'école de Pulliez-pittet

Pour Pulliez-pittet

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

L'endroit ou se fait l'école est St Barthélemy

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-elle?

La Commune de St Barthélemy et Bièdigny

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

École Reformatrice est de la Paroisse d'oulons de l'Agence de St Barthélemy et Bièdigny

d. District

District de Challes, Canton du Léman

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

St Barthélemy & Bièdigny

4°. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

5°. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

45
No. 23